

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/de la préparation et de la société/l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit

tesa Adhesive Remover Spray

· Code du produit

60042-00001-02

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Catégorie du produit

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

· Emploi de la substance / de la préparation

Détergent industriel

· 1.3 Producteur/fournisseur :

tesa SE

Tel.: +49-40-88899-101

Hugo-Kirchberg-Str. 1

D-22848 Norderstedt

Allemagne

tesa tape Schweiz AG

Grossmattstrasse 9

CH-8902 Urdorf

Tel.: 044 560 01 00

Email: tesa-schweiz@tesa.com

· Service chargé des renseignements

:

tesa SE, Affaires réglementaires

SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

La Suisse. Centre toxicologique : Numéro de cas d'urgence (la Suisse) : 145 De l'étranger : + 41 44 251 51 51

* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou de la préparation

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aerosol 1

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2

H315

Provoque une irritation cutanée.

Eye Irrit. 2

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

(suite page 2)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS09

(suite de la page 1)

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Orange, sweet, ekt.
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkane, isoalkanes, <5% n-Hexane
2-propanol

· Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas percer, ni brûler, même après usage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P391 Recueillir le produit répandu.
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH208 Contient Orange, sweet, ekt.. Peut produire une réaction allergique.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

· 2.3 Autres dangers

Asp. Tox. 1, H304 des composants contenus n'est pas applicable à l'aérosol présent dans les générateurs d'aérosols selon CE 1272/2008 Annexe I, 1.3.3.
Le produit ne contient pas de composés halogénés liés organiquement pouvant être élués et pouvant entraîner une augmentation de la valeur AOX dans le cadre de l'analyse des eaux usées.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.
· vPvB: Non applicable.

(suite page 3)
CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 2)

* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Préparations

· Description : les produits de nettoyage.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 64742-49-0 EINECS: 265-151-9 Numéro index: 649-328-00-1	Hydrocarbons, C6-C7, n-alkane, isoalkanes, <5% n-Hexane ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 8028-48-6 EINECS: 232-433-8	Orange, sweet, ekt. ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Aquatic Chronic 2, H411 ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	10-<25%
Numéro CE: 927-241-2 Numéro index: 649-327-00-6	Hydrocarbons, C9-C10, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, <2% aromatics ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ Asp. Tox. 1, H304 ⚠ STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 3, H412 EUH066	10-<25%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0	butane, pur ⚠ Flam. Gas 1A, H220 ⚠ Acute Tox. 3, H331 Press. Gas (Comp.), H280	10- <25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0	2-propanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	1-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5	propane liquefie ⚠ Flam. Gas 1A, H220 Press. Gas (Comp.), H280	1-<10%

· SVHC

néant

· Règlement (CE) No 648/2004 relatif
aux détergents / Étiquetage du
contenu

hydrocarbures aliphatiques ≥ 30%

Citron vert

· Indications complémentaires :

Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

* RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales :

Consulter un médecin si les troubles persistent.

En cas de perte de conscience, utiliser la position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Éloigner l'accidenté de la zone de danger.

Installer la personne concernée au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

Ammener les sujets à l'air frais

Ne pas laisser les sujets sans surveillance

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, consulter immédiatement un médecin et prendre les mesures de premiers secours.

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 4)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 3)

- **après contact avec les yeux :** Enlever si possible les éventuelles lentilles de contact.
Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant bien les paupières. Consulter un médecin si les troubles persistent.
- **après ingestion :** En cas d'ingestion, rincer abondamment la bouche et faire boire de l'eau. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Ne pas faire vomir, sauf si le personnel médical le demande.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Peut provoquer somnolence / vertiges.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires** Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

* RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre un incendie plus important avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation** En cas d'incendie, il peut être libéré
Oxydes d'azote (NOx)
Monoxyde de carbone (CO)
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone (CO2)
Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont pas à exclure.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité :** Porter un appareil de protection respiratoire.
Ne pas inhaller les gaz d'explosion et les gaz d'incendie
- **Autres indications** Rafraîchir les emballages dangereux en pulvérisant de l'eau
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de sécurité. Empêcher l'accès de personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
 Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Couverte des canalisations
Éliminer le matériau contaminé comme un déchet conformément à la section 13.
Assurer une aération suffisante.

(suite page 5)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 4)

- **6.4 Référence à d'autres rubriques** Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Protéger de la chaleur et des rayons de soleil directs.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Ne pas pulvériser vers une flamme ou un corps incandescent.
 Tenir à l'écart de toute flamme et de source d'étincelles - ne pas fumer.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** Non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Stocker au frais. Danger d'éclatement sous l'action de la chaleur qui provoque la montée en pression.
Conserver le récipient bien fermé.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

106-97-8 butane, pur	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7600 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
67-63-0 2-propanol	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1000 mg/m ³ , 400 ppm Valeur à long terme: 500 mg/m ³ , 200 ppm B SSC;
74-98-6 propane liquefié	
VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm

(suite page 6)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 5)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:	
67-63-0 2-propanol	
BAT (Suisse)	25 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton
	25 mg/l Substrat d'examen: Sang complet Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Aceton

- **Indications complémentaires :** Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**
· **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
· **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Pour une utilisation industrielle et commerciale, le besoin d'équipement de protection individuelle doit être basé sur une évaluation des risques sur le lieu de travail pour l'utilisation en question.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux en portant des gants résistants aux produits chimiques (par exemple, nitrile, néoprène, PVC) et des lunettes de protection. En cas de contact prolongé, portez des vêtements de protection appropriés (par exemple, une combinaison).

Porter un équipement de protection respiratoire si de la poussière ou des vapeurs peuvent être présentes pendant la transformation du produit. L'EPI doit être conforme aux normes européennes (EN). Consultez le fabricant pour les temps de pénétration.

Se laver les mains après le travail avant de fumer, de manger ou de boire.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Après l'accomplissement des travaux et avant les pauses, laver toujours les mains.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau

Masque complet/demi/quart de masque (EN 136/140).

Type : AX-P2 (filtre à gaz et filtre combiné contre les composés organiques à bas point d'ébullition et les particules, couleur d'identification:brun/blanc).



En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.



Gants résistant aux solvants

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Utiliser des gants résistants aux solvants.

L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent être remplacés immédiatement.

(suite page 7)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 6)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.

- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection.

* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales.**

- **État physique**

gazeux

- **Couleur :**

Sans couleur / non défini

- **Odeur :**

spécifique au produit

- **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

- **Point de fusion :**

non déterminé

- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

-161,5 °C

- **Point/domaine d'ébullition : Informations complémentaires**

aérosol inflammable selon les critères SGH

- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

0,6 Vol %

- **inférieure :**

15 Vol %

- **supérieure :**

-88,6 °C

- **Point d'éclair :**

235 °C

- **Point d'éclair : Données supplémentaires :**

- **Température d'inflammation :**

- **Température de décomposition :**

Non déterminé.

- **pH**

Non déterminé.

- **Valeur du pH : Données supplémentaires :**

- **Viscosité :**

- **Viscosité cinématique**

Non déterminé.

- **dynamique :**

Non déterminé.

- **Solubilité**

soluble

- **l'eau :**

Non déterminé.

- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

Non déterminé.

- **Pression de vapeur à 20 °C:**

4.200 hPa

- **Pression de vapeur à 50 °C:**

5 hPa

- **Densité et/ou densité relative**

0,6917 g/cm³

- **Densité à 20 °C:**

Non déterminé.

- **Densité relative.**

Non déterminé.

- **Densité de vapeur:**

Non déterminé.

- **9.2 Autres informations**

- **Aspect:**

Aérosol

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

Le produit n'est pas spontanément inflammable.

- **Température d'auto-inflammation**

Non déterminé.

- **Danger d'explosion :**

(suite page 8)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 7)

· Teneur en solvants :	
· solvants organiques	28,6 %
· Teneur en substances solides :	0,0 %
· Point de fusion/congélation : Informations complémentaires :	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosifs	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

* RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité	Concernant les incompatibilités : voir ci-dessous "Conditions à éviter" et "Matières incompatibles. Le mélange contient une (des) substance(s) réactive(s). Risque d'inflammation.
· 10.2 Stabilité chimique	
· Décomposition thermique / conditions à éviter :	Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.
· 10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue
· 10.4 Conditions à éviter	éviter la chaleur, les flammes, les étincelles et autres sources d'inflammation Avoid prolonged storage at high temperature or exposure to sunlight.
· 10.5 Matières incompatibles:	Oxydants
· 10.6 Produits de décomposition dangereux:	Aucun produit de décomposition dangereux connu.

* RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008	
· Toxicité aiguë :	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
· Effet primaire d'irritation :	
· de la peau :	Provoque une irritation cutanée.
· des yeux :	Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 9)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 8)

- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
 - **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Peut provoquer somnolence ou vertiges.
 - **11.2 Informations sur les autres dangers**
 - **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Aucun des composants n'est compris.

* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique :** Selon 1272/2008/CE : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **12.2 Persistance et dégradabilité**
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation**
- **12.4 Mobilité dans le sol**
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB** Selon les résultats de son évaluation, cette substance n'est ni PBT ni vPvB. Ne contient pas de substance PBT/vPvB dans une concentration de $\geq 0,1\%$.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- **Remarque :** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques :** Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.
- **Indications générales :** Toxique pour les organismes aquatiques. Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

* RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :**  Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Information supplémentaire sur la numérotation des déchets:** Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.
- **Emballages non nettoyés :** L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.
- **Emballages nettoyés :** Les emballages doivent être vidés de leur contenu. Les emballages vides doivent être acheminés, conformément aux dispositions légales, vers une installation d'élimination des déchets conforme, en vue de leur récupération ou de leur élimination. Les emballages qui n'ont pas été vidés doivent être éliminés en accord avec l'entreprise régionale de gestion des déchets.

(suite page 10)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 9)

- **Recommandation :** Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage en addition.

* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN1950
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
· IMDG	AEROSOLS, MARINE POLLUTANT
· IATA	AEROSOLS, flammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	 
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG	 
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· IATA	
· Class	2.1 Gaz.
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Naphta léger (pétrole), hydrotraité
· Polluant marin :	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler :	-
· No EMS :	F-D,S-U

(suite page 11)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 10)

· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Réglementation de quantités limitées pour ADR et IMO pour emballages jusqu' à 30 Kg (poids total). ID 8000 Consumer commodity (Produit de consommation) pour transport aérien de produit finis dans emballages jusqu' à 30kg possible (poids total).
· ADR	1L
· Quantités limitées (LQ)	Code: E0
· Quantités exceptées (EQ)	Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E0
· Excepted quantities (EQ)	Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AEROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou de la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement	822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes sont à respecter. 822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
· Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I	Aucun des composants n'est compris.
· Catégorie SEVESO	E2 Danger pour l'environnement aquatique
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	200 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	500 t

(suite page 12)

CH-F

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 11)

· Prescriptions nationales :					
· Indications sur les restrictions de travail :	Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes				
· Règlement en cas d'incident :	Les seuils quantitatifs selon le règlement en cas d'incident doivent être respectés.				
· Directives techniques air :	<table border="1"><thead><tr><th>Classe</th><th>Part en %</th></tr></thead><tbody><tr><td>NK</td><td>28,6</td></tr></tbody></table>	Classe	Part en %	NK	28,6
Classe	Part en %				
NK	28,6				
· VOC (CE)	>25,00 %				
· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.				

* RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes	H220 Gaz extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H331 Toxique par inhalation. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
------------------------------	--

· Service établissant la fiche technique :	tesa SE, Corporate Regulatory Affairs
· Contact :	tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com, Tel.: +4940-88899-0
· Acronymes et abréviations:	ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods DOT: US Department of Transportation IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative ATE: Acute toxicity estimate values (ETAValeurs d'estimation de la toxicité aiguë) Flam. Gas 1A: Gaz inflammables – Catégorie 1A Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1 Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2 Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3 Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3 Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1 Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

(suite page 13)

CH-F

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.07.2025

Numéro de version 95.01 (remplace la version 95.00)

Révision: 17.07.2025

Nom du produit tesa Adhesive Remover Spray

(suite de la page 12)

· * **Données modifiées par rapport à
la version précédente**

CH-F